

La diversification de notre activité nous permet de répondre à la demande des professionnels et des particuliers.

Notre activité principale est la **location de bennes**. Nous possédons un parc de 250 bennes avec trois volumes de bennes différents, 8m<sup>3</sup> (pour les gravats et /ou les déchets), 16m<sup>3</sup> et 30m<sup>3</sup> pour les déchets uniquement sans gravats. Les bennes sont transportées par nos camions de 19 tonnes soit 4 multi-bennes et 1 ampli roll. Nous travaillons en collaboration avec nos confrères dans toute la France.



Notre matériel : bennes avec ou sans portes arrière, volume des bennes : 8m<sup>3</sup> pour les gravats (terre, béton, tuile et carrelage **uniquement**), 8m<sup>3</sup> pour mélanger déchets et gravats, 16m<sup>3</sup> et 30m<sup>3</sup> pour les déchets **sans gravats**

le chargement de la benne ne doit pas dépasser le niveau des ridelles.

Formalités : Les traitements des déchets se font selon les normes imposées par la réglementation en vigueur. C'est le strict respect pour l'environnement. Revalorisation des déchets à 75%. Nous fournissons un bordereau de suivi des déchets (BSD). L'autorisation de voirie est à la charge du client et obligatoire.

Nous faisons également :

- la **collecte d'amiante liée** uniquement (qualification ci-jointe) pour les chantiers en Ile-de-France, nous fournissons obligatoirement le BSDA (bordereau suivi déchet) et nous nous occupons de toutes les démarches administratives, aucun stockage sur notre site.



Notre matériel : kit de protection, sacs homologués, mis en benne transporté par camion-grue de 19 tonnes

Formalités : demande de CAP et BSDA fourni au client obligatoirement

Pour effectuer la collecte d'amiante, vous devez :


1/ nous faire parvenir le BSDA dûment complété et devis signé « bon pour accord »

2/ nous faisons la demande de CAP auprès de l'exutoire – centre de traitement agréé et le numéro de CAP sera indiqué sur le BSDA

3/ Planification de la collecte d'amiante lié stockée dans des sacs homologués le matin à 8h et le chauffeur sera muni du CAP et BSDA qu'il devra remettre à l'exutoire et après cette collecte nous livrons directement au centre de traitement agréé. Le bon de pesée sera fourni au client joint à sa facture


4/ 3 semaines au plus tard l'exutoire nous renvoie le BSDA complété, on vous transmet l'original et nous gardons une copie dans notre dossier

- **Réception GRAVATS / DECHETS** aux petites entreprises du bâtiment (maçons, plombiers, etc.) de **décharger de petits volumes de gravats et/ou déchets directement sur notre centre de tri au 13 rue de la Pointe 93230 Romainville de 6h à 18h sans interruption du lundi au vendredi**

 Notre matériel : pelle LIEBHERR 18T munie d'une pince de tri, BOBCAT (mini chargeur)

Formalités : obtention de notre déclaration, affaire suivi par un avocat spécialisé en droit d'environnement. Tous nos conducteurs d'engins ont le CACES engins & assurance RC

- **des démolitions**, intérieures et extérieures

 Notre matériel : pelle LIEBHERR 18T, mini pelle NEUSON, BOBCAT (mini chargeur), camion 19T avec bennes

Formalités : assurance RC et tous nos conducteurs d'engins ont le CACES engins

- **des terrassements**, pour agencements, pour extensions de sous-sol par exemple ou encore finitions de chantiers

Nous transportons nos engins, mini pelle de marque NEUSON et BOBCAT (mini chargeur) dans des bennes spécifiques avec portes arrière ouvrantes.

Arrivée sur le chantier, la benne qui a servi à transporter un dès engin peut être remplie de gravats ramassés par godet de la mini pelle ou du BOBCAT.

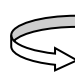
Le fait d'avoir ces deux engins sur le chantier cela permet d'utiliser chacun d'eux en fonction de l'avancement du chantier et de pouvoir s'adapter aux imprévus. La mini pelle sert plus à creuser et le bobcat plutôt à charger les bennes.

Une fois la benne pleine, nous la transportons directement en décharge agréée et on fournit un BSD (bordereau suivi déchet) à la demande du client. Nous effectuons des rotations de bennes jusqu'à la fin du chantier. Une fois terminé, nous nivelons le terrain et faisons constatés au client.

Tous nos conducteurs d'engins sont qualifiés et possèdent leur CACES engins. Notre budget de formation est intégralement utilisé chaque année par notre personnel afin d'optimiser et d'obtenir de nouveaux marchés mais aussi de maintenir notre professionnalisme et de conserver notre image de marque.

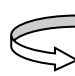
Nos engins sont uniquement utilisés par notre personnel.

Pour information, la benne fait 8m<sup>3</sup> de volume et 10 tonnes de charge utile.

 Notre matériel : pelle LIEBHERR 18T, mini pelle NEUSON, BOBCAT (mini chargeur)

Formalités : assurance RC et tous nos conducteurs d'engins ont le CACES engins

- **des enlèvements de ferraille et métaux & destructions d'archives**

 Notre matériel : benne

Formalités : manutentionnaire qualifié, certificat de destruction fourni, assurance RC et tous nos conducteurs d'engins ont le CACES engins

- **des livraisons de terre végétale** par benne de 8m<sup>3</sup> soit 10 tonnes de terre



Notre matériel : benne

Formalités : directement d'un fournisseur pour une marchandise de qualité

- des enlèvements **de sacs big-bag**



Notre matériel : camion grue, palonnier

Formalités : manutention qualifié avec CACES, assurance RC et sac big-bag mono-utilisable fourni

- **des débarras** de tout type de local ou bâtiment, avec ou sans manutention de notre part selon la demande du client



Notre matériel : outils appropriés, sacs, brouettes, seaux, bennes, camion de 19T et camionnette 3.5 tonnes

Formalités : manutentionnaire qualifié et assurance RC

- **La nature des déchets** : selon la réglementation en vigueur, les déchets de chantiers sont principalement bois, plastique, carton, papier, plâtre, le métal, la terre, la brique, le béton, la tuile et la céramique.

- **Classification :**

Classe I : Déchets DANGEREUX

Classe II : Déchets NON DANGEREUX (papier, carton, bois, plastique, fer, métaux plâtre...)

Classe III : Gravats INERTES (uniquement : terre, brique, carrelage et béton)

- **NE SONT PAS ACCEPTES dans les bennes : les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les souches, amiante, les huiles et tous autres produits chimiques et/ou toxiques FONT L'OBJET D'UN TRAITEMENT SPECIFIQUE ET A PART DES DECHETS ET DES GRAVATS**

- Tout produit dangereux ou toxique qui sera mis dans nos bennes, le client sera dans l'obligation de récupérer le produit toxique dans l'heure qui suit ou facturé en supplément d'un minimum de 5000€ H.T.

**MERCI DE PENSER AU PERSONNEL DE NOTRE PLATEFORME DE TRI EXPOSE ET PERE DE FAMILLE**

**MERCI DE SENSIBILISER ET D'INFORMER VOS EQUIPES DE CHANTIER AINSI QUE L'ENSEMBLE DE VOTRE PERSONNEL ET VOS SOUS-TRAITANTS SUR VOS CHANTIERS**

- ***Traçabilité des déchets et gravats*** – BSD (Bordereau Suivi des Déchets) fourni, possibilité de fournir au client les autorisations préfectorales des différents centres de traitement agréé (exutoires) :

√ DECHETS : VEOLIA à Claye Souilly et Bouqueval

√ GRAVATS : RECYCLEO à Chartres

TGAP (Taxe générale sur les activités polluantes selon la loi de finance) à 20€ H.T. / Tonne

**Taux de valorisation sont à 75% pour les déchets ultimes (plâtre, verre...) et 100% pour bois, carton, fer, papier, béton.**

**▲ Les producteurs de déchets (clients) SONT RESPONSABLES DE LEURS DECHETS par la loi.**

Nos qualifications sont sur notre site [www.lejeunepf.com](http://www.lejeunepf.com) :

- \* Assurance RC
- \* Récépissé préfectoral de transport de déchets
- \* Récépissé de déclaration préfectorale du centre de tri en cours
- \* CACES engins de chantier et grue
- \* FIMO & FCO des chauffeurs
- \* Attestation de compétence de transport d'amiante
- \* Qualibat 1311-1111
  
- \* ISO 9001 & 14001 depuis 2011
  
- \* Nos conditions de règlement : virement, VAD & CB, chèque

\* Partenaires : - Ecolovia  Site : [www.ecologia.org](http://www.ecologia.org)

- Kerlog (conseils et technologies)

- Jean VITRY (fournisseurs de matériaux, etc...)

#### **NOUVEAUTE 2016 :**

- \* Traduction du site [lejeunepf.com](http://lejeunepf.com) en portugais et anglais*
- \* Mise en place du Support Live (foire aux questions pour les prospects et clients) sur notre site [lejeunepf.com](http://lejeunepf.com)*
- \* #Réseaux sociaux Twitter et Facebook*
- \* Parution dans le magazine de Romainville*
- \* Obtention de la Capacité de Transport option Marchandises en octobre 2016*

11, rue de la Pointe – 93230 Romainville Tél : 01 48 43 47 75 – Fax : 01 48 43 47 57

**Portable : 06 12 71 68 32 - Mail : [lejeune@lejeunepf.com](mailto:lejeune@lejeunepf.com)**

Rcs Bobigny 442 542 841 – Siret 442 542 841 00030- APE 7732Z- N° TVA Intra FR11 442 542 841